

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE L'ASSOCIATION DES JURISTES DE L'ÉTAT TENUE LE 21 NOVEMBRE 2013 À 17 H AU MONTMARTRE CANADIEN, 1679, CHEMIN SAINT-LOUIS, QUÉBEC

L'assemblée débute à 17 h 20 alors que le quorum est constaté. On compte cent-treize membres présents.

M^e Rochette explique le déroulement de l'assemblée générale annuelle qui sera suspendue après la présentation des candidats, avec l'accord des membres présents, pour faire place à l'assemblée générale extraordinaire et procéder aux votes prévus avant de reprendre l'assemblée générale annuelle.

Il remercie les gens de s'être déplacés ainsi que les représentants de section dont le rôle est primordial. Il souligne également la présence des membres du Comité exécutif :

M^e Marc Dion, réélu secrétaire
M^e André Couture, trésorier
M^e Marie-France Le Bel, conseillère
M^e Lucie Martineau, conseillère
M^e Marc Migneault, conseiller

1. NOMINATION D'UN PRÉSIDENT D'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION :

M^e Lucie Martineau propose que M^e Sébastien Rochette soit nommé pour présider l'assemblée. M^e Marc Dion appuie cette proposition.

RÉSOLUTION ADOPTÉE

2. NOMINATION D'UN SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION :

M^e Marie-France Le Bel propose que M^e Marc Dion soit nommé comme secrétaire d'assemblée. M^e Sébastien Rochette appuie cette proposition.

RÉSOLUTION ADOPTÉE

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION :

M^e Sébastien Rochette propose de modifier l'ordre du jour pour tenir l'élection au point 4 et de suspendre ensuite pour procéder à l'assemblée générale extraordinaire. M^e Julie Massé appuie cette proposition.

RÉSOLUTION ADOPTÉE

RÉSOLUTION :

M^e Sébastien Rochette propose d'adopter l'ordre du jour suivant.

- 1. Nomination d'un président d'assemblée**
- 2. Nomination d'un secrétaire d'assemblée**
- 3. Adoption de l'ordre du jour**
- 4. Élection 2013 : secrétaire et vice-président(e)**
 - **Présentation des candidats**
 - **Vote**
- 5. Adoption des procès-verbaux**
 - **Assemblée d'information du 27 novembre 2012**
 - **Assemblée générale annuelle du 28 novembre 2012**
- 6. Rapport du président**
- 7. Rapport du trésorier**
 - **Approbation des états financiers**
 - **Nomination des vérificateurs**
 - **Prévisions budgétaires 2013-2014**
- 8. Liste des sections de travail et des représentants**
 - **Modifications apportées à la liste des sections de travail et des représentants de section depuis l'assemblée générale annuelle de 2012**
- 9. Période de questions**
- 10. Varia**
- 11. Levée de l'assemblée**

M^e Marc Lajoie appuie cette proposition.

RÉSOLUTION ADOPTÉE.

4. ÉLECTIONS 2013

Les mandats des vice-présidente et secrétaire de l'AJE étant échus cette année, un avis d'élection a été transmis aux membres conformément à l'article 26 des Règlements généraux de l'AJE.

Au poste de secrétaire, un seul candidat a transmis son bulletin de présentation, soit le secrétaire actuel, M^e Marc Dion qui est élu par acclamation.

• Présentation des candidats

Aux postes de vice-président(e), deux candidats expérimentés se présentent :

- M^e France Beauregard, Agence du Revenu du Québec, à Québec;
- M^e Jean Denis, ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, à Québec.

Les candidats sont invités à faire une brève présentation de quelques minutes chacun au terme desquelles on ouvre une période de questions.

L'assemblée est suspendue à 17 h 50 pour faire place à l'assemblée générale extraordinaire.

- **Vote**

À 18 h 15, on procède au vote portant sur l'élection au poste de vice-président(e) simultanément au vote de l'assemblée générale extraordinaire portant sur une modification au Règlement concernant le fonds de grève et de négociation.

L'assemblée reprend à 18 h 34.

5. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

- **Assemblée d'information du 27 novembre 2012**
- **Assemblée générale annuelle du 28 novembre 2012**

Les membres ont pu prendre connaissance des projets de procès-verbaux concernant l'assemblée d'information et l'assemblée générale annuelle tenues les 27 et 28 novembre 2012. Ces projets ont été publiés dans la zone privée du site Web de l'AJE et copies ont également été rendues disponibles sur place, tant à l'assemblée d'information qu'à l'assemblée générale annuelle de 2013.

M^e Manon Giasson pose une question relativement aux prévisions budgétaires 2012-2013 qui sont traitées en page 4 du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de 2012. Il y est fait mention d'une somme de 128 000 \$ en provenance du fonds de grève et de négociation à être versée au compte courant de l'AJE. M^e Giasson aimerait savoir comment cela est-il possible?

M^e Couture explique que cette somme correspond à des dépenses relatives à la négociation qui, pour des raisons pratiques, ont été payées à partir du fonds général alors que c'est le fonds de grève et de négociation qui couvre ces dépenses.

Aucun autre commentaire n'a été émis sur les projets soumis.

RÉSOLUTION :

M^e Sébastien Rochette propose l'adoption des procès-verbaux du 27 novembre 2012 et du 28 novembre 2012. M^e Anik Dorval appuie la proposition.

RÉSOLUTION ADOPTÉE

6. RAPPORT DU PRÉSIDENT

Conventions collectives

Au cours de l'année écoulée, quatre conventions collectives ont été signées : à Revenu Québec d'abord, puis, à la Régie de l'énergie, à l'Autorité des marchés financiers et à Investissement-Québec.

Des avis de grève ont dû être transmis avant d'obtenir un règlement à l'Autorité des marchés financiers et à la Régie de l'énergie alors que les juristes d'Investissement-Québec ont dû se rendre jusqu'à la grève qui n'a cependant duré que deux jours.

Réforme du régime de négociation

Dans le cadre de la dernière convention collective, le gouvernement et l'AJE ont convenu, par lettre d'entente, de mettre sur pied un comité pour discuter de la réforme du régime de négociation applicable aux juristes.

Lors d'une réunion du Conseil des représentants tenue en octobre 2013, il est ressorti une volonté claire d'obtenir un processus de détermination du traitement et un régime de négociation similaire à celui des procureurs aux poursuites criminelles et pénales (PPCP). C'est donc la demande qui a été présentée au comité patronal-syndical.

Les parties à ce comité n'étant pas parvenues à s'entendre après la tenue de quelques rencontres, la partie syndicale a transmis ses recommandations qui vont dans le sens de la mise en place d'un régime de négociation similaire à celui des PPCP. Pour sa part, la partie patronale a recommandé l'équivalent du *statu quo* si ce n'est de l'ajout d'une étape au processus actuel, étape qui, de l'avis du Comité exécutif, aurait comme seul résultat d'alourdir le processus.

L'AJE entend donc poursuivre ses démarches en vue de l'établissement d'un nouveau régime de négociation.

M^e Rochette invite les membres à prendre connaissance des documents transmis au président du Conseil du trésor et au ministre de la Justice et qui sont publiés sur le site de l'AJE concernant sa position et les motifs sous-jacents en regard de la nécessaire réforme du régime de négociation.

Code de déontologie

Des démarches ont été effectuées auprès du Barreau du Québec dans le cadre du projet de modification du Code de déontologie. L'article 108 de ce projet prévoyait des obligations déontologiques différentes pour les PPCP devant les tribunaux contribuant ainsi à une perception erronée de deux classes d'avocats parmi ceux qui agissent pour un client dont la mission est de défendre l'intérêt public au Québec. Les obligations déontologiques devraient être les mêmes pour tous les juristes qui représentent l'État.

L'AJE a donc présenté ses commentaires sur l'article 108 du Projet de règlement *Code de déontologie des avocats* au *Barreau du Québec* dans le cadre de la consultation générale des membres.

Nous saurons si cette modification a été apportée lorsque le Conseil général aura adopté le règlement.

Imposition des forfaires

La période au cours de laquelle les juristes peuvent transmettre un avis d'opposition relativement à l'imposition du montant forfaitaire de 2 500 \$ versé en 2012.

En ce qui concerne le montant de 5 000 \$ versé en 2011, aucune décision n'a encore été rendue. L'AJE pourrait tout de même aller de l'avant en produisant un avis d'appel.

Réforme des Règlements généraux

Au cours de la prochaine année, il est également de l'intention du Comité exécutif de procéder à une réforme de ses règlements généraux à être soumise aux membres. Ainsi, il a adopté une résolution cadre afin de déterminer les étapes qui conduiront à la refonte des règlements généraux de l'AJE.

La création d'un comité de rédaction constitue la première étape. Ce comité est formé de deux membres du Comité exécutif, soit M^e Lucie Martineau et M^e Sébastien Rochette, ainsi que de deux membres en provenance de l'Unité fonction publique, M^e Pierre-Michel Lajeunesse et M^e Julie Massé et d'un représentant en provenance des unités hors fonction à être désigné.

Mise en valeur de l'image des juristes

Le Comité exécutif a mis sur pied un comité sur le rayonnement des juristes dont M^e Marc Migneault et M^e Marie-France Le Bel sont responsables.

M^e Migneault mentionne avoir transmis une demande à tous les représentants pour obtenir un résumé des tâches des juristes dans leur section de travail.

Ces données permettront d'établir un état de situation. Par la suite, le comité s'adjoindra des consultants pour soumettre une stratégie au Comité exécutif.

7. RAPPORT DU TRÉSORIER

M^e André Couture prend la parole pour effectuer son rapport à titre de trésorier de l'AJE.

- **Approbation des états financiers**

Les membres ont pu prendre connaissance des états financiers.

RÉSOLUTION :

M^e André Couture propose l'approbation des états financiers au 31 août 2013. M^e Jean Denis appuie la proposition du trésorier.

RÉSOLUTION ADOPTÉE

- **Nomination des vérificateurs**

RÉSOLUTION :

M^e André Couture propose de reconduire le mandat de la firme comptable JALBERT, LUNEAU, MATHIEU, DUVAL à titre de vérificateurs comptables pour l'année financière 2013-2014.

M^e Jean Denis appuie cette proposition.

RÉSOLUTION ADOPTÉE

- **Prévisions budgétaires 2013-2014**

M^e Couture présente les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2013-2014. À cet égard, les prévisions présentées année après année prévoyaient toujours un déficit compte tenu de la méthode ultra conservatrice qui était utilisée, et ce, afin d'éviter les mauvaises surprises.

Cette année, la méthode utilisée est plus réaliste et permet d'obtenir un budget équilibré, sans déficit ni surplus.

8. LISTE DES SECTIONS DE TRAVAIL ET DES REPRÉSENTANTS

Les membres ont pu prendre connaissance des modifications apportées à la liste des sections de travail depuis l'année générale annuelle de 2012.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres sont invités à poser des questions.

M^e Robert Deschênes demande pourquoi, à la ligne 41256 concernant les libérations pour le Conseil des représentants, la somme prévue est-elle quatre fois plus élevée que ce qui a été dépensé dans l'exercice précédent.

M^e Rochette répond qu'il y a eu moins de réunions que ce qui avait été prévu pour 2012-2013.

M^e Sophie Auger-Giroux soulève la pertinence de la subvention de 5 000 \$ (poste 46516) à Avocats sans frontières compte tenu que cela n'est pas dans la mission de l'AJE.

M^e Rochette explique que les règlements généraux de l'AJE ne prévoient rien à cet égard. Toutefois, le Comité exécutif a considéré la situation particulière dans laquelle cette organisation s'est retrouvée après avoir perdu 93 % de son financement qui lui venait du gouvernement fédéral. Il a également été pris en compte que cette organisation fait rayonner la profession et qu'elle promeut des valeurs semblables aux nôtres.

Pour le prochain exercice financier, une somme de 5 000 \$ est prévue pour des dons à des œuvres caritatives.

Les règlements généraux réformés devraient également prévoir ce genre de situation.

M^e Auger-Giroux suggère de permettre aux membres de donner sans que l'AJE le fasse directement.

M^e Rochette souligne que c'est ce qui a été fait lors de la tragédie du Lac Mégantic.

M^e Marc Lajoie questionne la somme de 70 000 \$ prévue pour le comité sur le rayonnement.

M^e Marc Migneault répond que l'AJE se dirige vers une autre négociation et qu'il y a un travail à faire au niveau de l'image. La première dépense consiste à engager une firme conseil.

M^e Manon Giasson demande ce qui justifie l'augmentation des dépenses au poste des relations de travail. On prévoit le double en 2013-2014.

M^e Rochette souligne que ces dépenses fluctuent en fonction des litiges. Les dossiers de harcèlement psychologique sont confiés à l'externe. Dans les faits, certains se règlent mais au niveau budgétaire, on doit provisionner en vue de la judiciarisation des dossiers.

10. DIVERS

Résultats du vote :

En 2013, les postes de secrétaire et de vice-président(e) étaient soumis à l'élection. En ce qui concerne le poste de secrétaire, M^e Marc Dion a sollicité le renouvellement de son mandat et, comme aucun autre candidat ne s'est présenté, M^e Dion a été élu par acclamation. Nous lui souhaitons un excellent mandat.

Quant au poste de vice-président, il a donné lieu cette année à une course des plus intéressante. Au départ, trois candidats se sont manifestés mais comme l'une des candidates s'est désistée, les deux candidats demeurés en lice, M^e France Beauregard et M^e Jean Denis ont mené une chaude lutte qui a conduit à un résultat serré :

M ^e France Beauregard :	83 voix (49 %)
M ^e Jean Denis :	88 voix (51 %)

Le président de l'AJE a souligné la qualité des deux candidats et les a remerciés pour l'excellence de cette campagne.

Toutes nos félicitations à **M^e JEAN DENIS** qui est maintenant vice-président de l'AJE.

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

M^e Rochette remercie les juristes présents. L'assemblée est levée à 19 h 30

.

Le secrétaire,

s. *Marc Dion*

Marc Dion, avocat